

Plan Communal de Sauvegarde
Ville de Limay

LA COMMUNE ET LES RISQUES MAJEURS : S'INFORMER POUR FAIRE FACE

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
D.I.C.R.I.M. édition 2024

PLAQUETTE À CONSERVER



SOMMAIRE

01	Qu'est-ce qu'un risque majeur	3
02	Quels risques à Limay?	3
03	Qui fait quoi ?	4
04	Comment serai-je alerté en cas de danger ?	5
05	Le signal d'alerte	6
06	Les inondations	8
07	Les mouvements de terrain et séismes	10
08	Les risques industriels et les transports de matières dangereuses	12
09	Les événements climatiques	14
10	Le risque nucléaire	16
11	Les risques sanitaires	18
12	Le kit d'urgence	19
	Risques majeurs : informations utiles et numéros d'urgence	20

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
D.I.C.R.I.M. édition 2024

PLAQUETTE À CONSERVER

Crédits

Pictogrammes de dangers : MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer), MeteoFrance

Photos

Mise en page sous la supervision de :

Cabinet conseil Lexis

01 QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle (inondation, tempête, mouvements de terrain, séisme...) ou dû à l'activité de l'homme (accident industriel, transport de matière dangereuse...). Ses effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants. Les risques majeurs se différencient des autres types de risques plutôt qualifiés de « risques de la vie courante » (accidents de la route, risques domestiques, pollutions chroniques).

Face à ces événements majeurs, des mesures préventives sont mises en place par la commune de Limay. Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) explique comment reconnaître ou donner l'alerte et informe, très simplement, de la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Il est un des moyens prévus au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour inculquer une culture du risque.

02 QUELS RISQUES À LIMAY ?

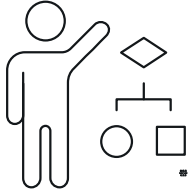
Les risques identifiés par la Préfecture au sein du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

Risques naturels

- > Le risque d'inondation,
- > Le risque de mouvement de terrain par tassements différentiels consécutifs à la sécheresse, éboulement de terrain,
- > Le risque de phénomènes météorologiques (tempête),
- > Séismes (niveau 1 de la carte nationale).

Risques technologiques

- > Le transport de matières dangereuses,
- > Le risque industriel,
- > Le risque nucléaire.



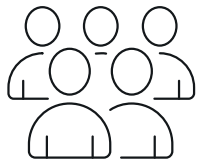
Le préfet (l'Etat)

- Coordonne les forces de secours.
- Peut déclencher le plan Orsec (coordination de la gestion de crise).
- Peut diriger les opérations de secours si elle dépasse les moyens de la commune.



Les établissements recevant du public et les entreprises

- Informent les usagers des éventuels dangers.
- Adaptent leurs activités.
- Les écoles peuvent déclencher leur Plan Particulier de mise en sécurité (PPMS)



Les habitants

- Réagissent aux alertes et respectent les consignes.
- Facilitent les secours par un comportement solidaire.
- Se préparent éventuellement en élaborant un plan familial de mise en sécurité.



Le maire (la commune)

- Est responsable du Plan Communal de Sauvegarde
- Dirige les opérations de secours et coordonne la cellule municipale de crise.
- Facilite l'action des secours et des forces de l'ordre.
- Rend compte au préfet.



Les services municipaux et intercommunaux

- Concourent à la mise à l'abri des habitants.
- Gèrent les services à la population (distribution d'eau, collecte des déchets, nettoyage de la voirie...).

Plusieurs messages d'alerte peuvent être actionnés en cas de danger :

- Les cartes de vigilance météo émises par MétéoFrance et relayées par la commune et l'Etat
- Les alerte préfectorales (canicule, grand froid, etc.) via le site internet de la mairie ou de la préfecture des Yvelines.
- Le dispositif FR-ALERT actionné par le préfet sur tous les téléphones portables présents dans un zone.
- Les sirènes des entreprises disposant d'un Plan Particulier d'Intervention ou d'un plan d'Organisation Interne.
- Les établissements scolaires de la commune et les crèches disposent de leur propre système d'alerte actionné par la Mairie dans le cadre de leur Plan Particulier de Mise en Sécurité.
- La commune pourra engager une alerte porte-à-porte ou par diffusion de messages sonores en fonction de la typologie des dangers.
- Le site internet et la page Facebook de la commune
- Les médias dont France Info et France Bleue.

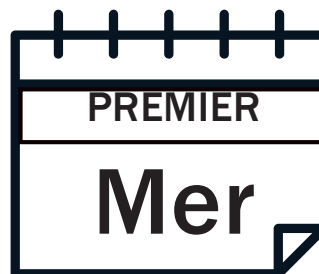
Les bons comportements

En cas d'Alerte, n'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche avant d'y être autorisé. Ils seront mis en sécurité par le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'établissement.

Le signal d'exercice



1 min 42 sec



Tout les premiers mercredi
du mois à midi.

Le signal d'alerte



1 min 41 sec

5 sec de
silence



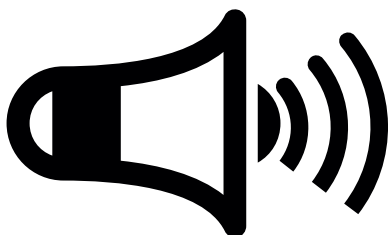
1 min 41 sec

5 sec de
silence



1 min 41 sec

Le signal d'alerte



Lorsqu'une sirène d'alerte retentit, il faut se
mettre à l'abri, si possible dans un local clos,
et s'informer de la situation en écoutant la
radio.

Dans tous les cas, les bons réflexes sont :

Avant



- › Je prévois un kit d'urgence

Pendant



- › Je suis vigilant et je cherche à m'informer (radios France Bleu et France Info).



- › Je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres.



- › Je ne téléphone pas (sauf urgence médicale) pour libérer les lignes pour les secours



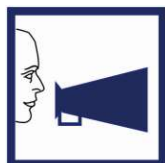
- › Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Après

- › Je fais le point des dégâts avant de contacter mon assurance.



- › Je m'éloigne des zones dangereuses



- › Je respecte les consignes des autorités.

LES 06 INONDATIONS

La commune de Limay est confrontée à un risque d'inondation par ruissellement ou par débordement de la Seine. Ce dernier a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) qui vise à adapter les règles d'urbanisme. L'inondation concerne plus particulièrement les bords de Seine et l'île de Limay.

En cas d'inondation, des messages de prudence sont diffusés. Les services municipaux déploient des moyens de protection (batardeaux).

Il est essentiel pour la sécurité de tous, de respecter les consignes de sécurité.



Et moi, je fais quoi ?

Avant



- > Je m'informe en mairie.
- > Je m'informe de la météo.
- > J'identifie les espaces refuges (étages...).
- > Je protège mes locaux pour éviter les entrées d'eau.

Pendant



- > Si je suis à l'extérieur, je ne traverse pas en voiture une zone submergée par l'eau.



- > Je me mets à l'abri.

- > Je surélève les électroménagers et les produits toxiques



- > J'évite les déplacements.
- > Je ne m'engage pas dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pieds.

Après



- > En sortant, je fais attention à ce qui a pu être fragilisé,
- > Je ne m'approche pas des lignes électriques ou téléphoniques.



- Je fais attention aux risques de chutes cachés par l'eau (plaques d'égout ou obstacle invisible).

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SEISMES 07

Les Mouvements de terrain

Le sous-sol de la commune est constitué de formations argileuses.

Plusieurs mouvements de terrain peuvent se produire :

- > Le glissement de terrain ;
- > Le retrait et gonflement des sols argileux.

Ces mouvements de terrain se caractérisent par une cinétique très lente (généralement de plusieurs mois) occasionnant des dégâts localisés.

On pourra citer comme exemple : des désordres structuraux sur les bâtis (fissures), la fragilisation de canalisations souterraines, l'affaissement du réseau routier.

La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain. En cas de catastrophe, les services municipaux assurent la surveillance des dégradations et la gestion des arrêtés de péril.

Les Séismes

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques.

Plusieurs failles sont connues dans le département.

Limay est située dans une zone de sismicité faible.

Avant



> J'identifie les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.

> Je repère un endroit où me mettre à l'abri.



> Je vérifie mon kit de sûreté.

Pendant



> Dès les premiers signes, j'évacue le bâtiment dans lequel je suis.



> A l'extérieur, je m'éloigne des bâtiments menaçant de s'effondrer.

> A l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres.



> Je n'allume pas de flamme.

Après

> J'évalue les dégâts et les dangers avant de réintégrer mon domicile.

LES RISQUES INDUSTRIES ET LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

08

Limay est située à proximité de trois établissements industriels à risque classés SEVESO dont un classé seuil haut. Ils disposent d'un Plan Particulier d'Intervention ou d'un Plan d'Organisation Interne leur permettant de réagir en cas d'accident.

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

A ceci, s'ajoute le risque lié aux transports de produits dangereux sur :

- > Les voies routières
- > Les voies fluviales,
- > Les canalisations,
- > Les voies ferrées.

La ville et son agglomération comprennent une importante zone Industrielle Portuaire. Si la commune n'est pas traversée par des convois de matières dangereuses en transit, les industries sont régulièrement approvisionnées par des transporteurs.

La nature des produits transportés caractérise le risque encouru par la population en cas d'accident. Le risque peut se présenter sous différentes formes :

- > Une explosion ou un incendie,
- > Une émanation de produits toxiques sous forme liquide ou gazeuse,
- > Une pollution du sol et du sous-sol.

En cas d'alerte, la Mairie et les secours vous indiqueront les principales conduites à tenir en fonction de la nature du danger.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Avant



- > Je prévois un kit d'urgence

Pendant



- > En entendant la sirène d'alerte, je me confie chez moi en bouchant les arrivées d'air.



- > J'évite de téléphoner.



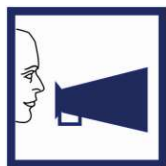
- > Je ne fume pas.



- > Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

- > Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte (sapeurs-pompiers, police...).

Après



- > Je respecte les consignes des autorités.

- > J'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais et en cas d'irritation, je me lave et je me change immédiatement.

LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES 09

Les tempêtes et les orages sont des événements météorologiques exceptionnels. Ils affectent l'ensemble du territoire national.

Les tempêtes de l'hiver 1999 - 2000 ont notamment conduit à de nombreux dégâts matériels et quelques blessés. Lorsque ces événements sont accompagnés par des orages ou des précipitations, les dégâts peuvent être encore plus impressionnants.

Dans la plupart des cas, les victimes le sont du fait de comportements imprudents.

Les mesures de prévention et de protection

Météo France est en charge d'assurer la vigilance météorologique. Depuis plusieurs années, elle édite deux fois par jour une carte de vigilance organisée autour de 4 couleurs :

Verte	> Pas de vigilance particulière.
Jaune	> Phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux.
Orange	> Vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.
Rouge	> Vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

En cas d'alerte, la Préfecture informe la commune qui participe à la diffusion des consignes de sécurité.

Le site Internet météoFrance est le suivant : www.meteofrance.com

Avant



- > Je prévois un kit d'urgence



- > Je m'informe sur les conditions météorologiques

Pendant



- > J'anticipe, je protège et je ferme toutes les ouvertures de la maison.
- > Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.



- > Je respecte les consignes des autorités.



- > Je limite mes déplacements au strict minimum et si je dois me déplacer, je signale mon départ à des proches.

Après



- > Je fais attention aux objets prêts à tomber ou blessants.
- > Je ne touche pas aux fils tombés au sol.
- > Je ne coupe les arbres et les branches menaçants de tomber.



- > J'évite les déplacements et, en cas de nécessité, je conduis avec prudence.

LE RISQUE NUCLEAIRE 10

Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Un plan d'urgence a été élaboré par l'exploitant EDF des centrales nucléaires.

Le plan ORSEC Iode est établi par le préfet et prévoit la distribution de comprimés d'iode à l'ensemble de la population en cas d'accident nucléaire majeur.

Limay, comme l'ensemble du territoire national, peut être concernée par une pollution radiologique.

Localisation des centrales nucléaires en France



Avant



- > Je prends connaissance des risques, des moyens et des consignes de mise à l'abri.

Pendant



- > En entendant la sirène, je me confie chez moi.



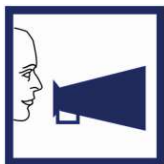
- > Je ferme les portes et fenêtres et je limite les entrées d'air.



- > Je m'informe et j'attends les consignes des autorités avant de me rendre dans le centre de distribution des médicaments le plus proche de mon domicile.

Après

- > Si je crains d'avoir été exposé à des poussières radioactives, je me débarrasse des vêtements dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Je me douche et je me change si possible.



- > Je respecte les consignes des autorités.

- > J'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais et en cas d'irritation, je me lave et je me change immédiatement.



LES RISQUES SANITAIRES 11

Un risque sanitaire représente une menace directe pour la santé des populations. Les habitants peuvent être exposés à ces risques.

Le risque épidémique

On parle d'épidémie lorsqu'il y a une augmentation rapide d'une maladie contagieuse en un lieu donné sur un moment donné (ex : la grippe, Ebola..). Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète (ex : la peste, le choléra..et plus récemment la COVID-19).

Les bons réflexes :

- > Je me lave les mains,
- > Je respecte la distanciation physique,
- > Je porte un masque,
- > J'utilise des mouchoirs à usage unique.

Le moustique-tigre

Noir avec des tigrures blanches sur le corps, il mesure moins de 7 mm. Contrairement à certains de ses congénères, il pique le jour. Ce moustique peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika. Fin 2021, neuf communes étaient considérées comme colonisées en Loire-Atlantique.

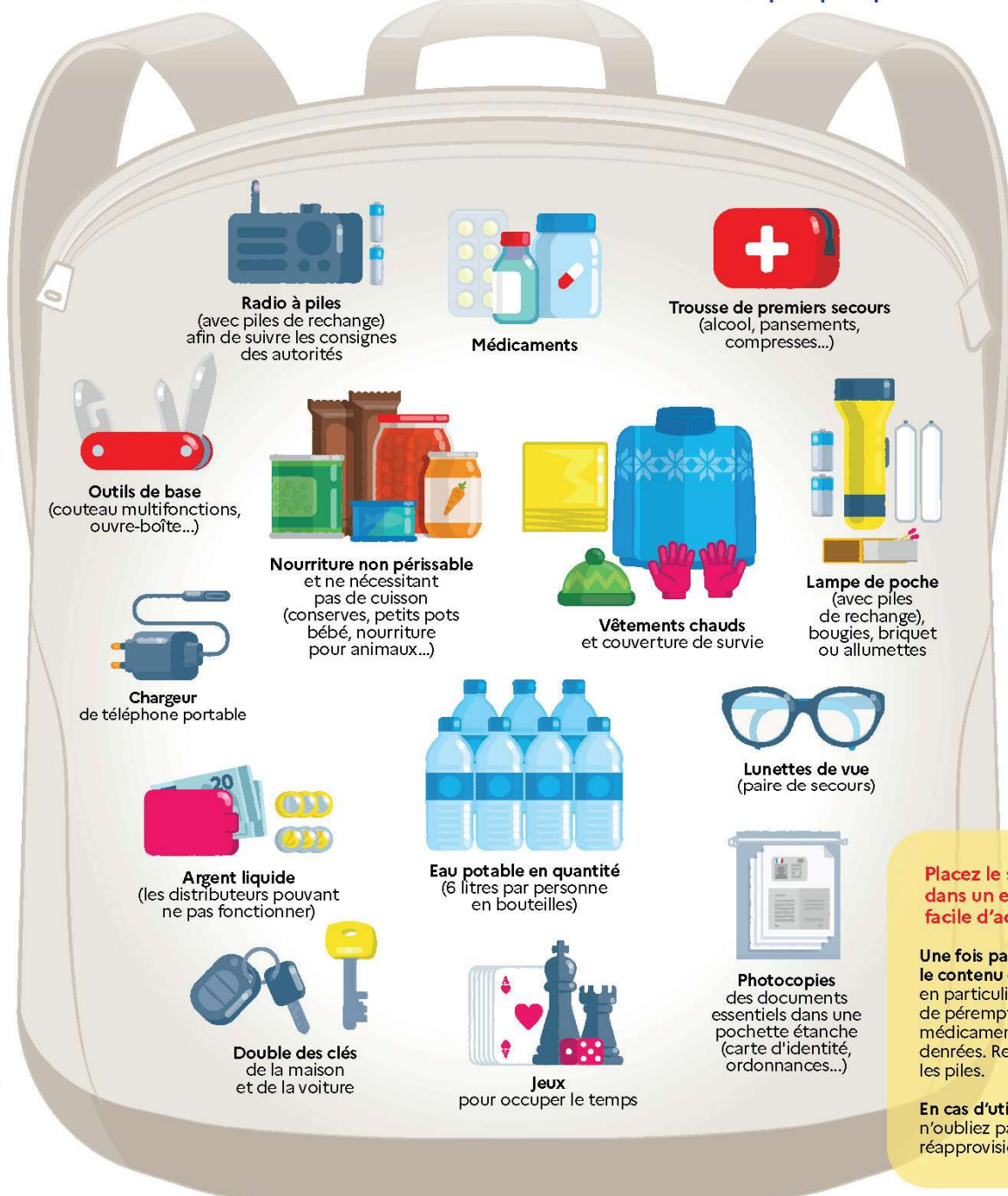
Les bons réflexes :

- > Je vide au moins une fois par semaine les coupelles et les soucoupes sous les pots de fleurs,
- > J'entretiens régulièrement les gouttières, rigoles et cheneaux,
- > Je couvre hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie, les fûts et tonneaux,
- > Je range à l'abri de la pluie les jouets d'enfants, les brouettes, les arrosoirs.

LE KIT D'URGENCE 12

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

RISQUES MAJEURS : INFORMATIONS UTILES ET NUMEROS D'URGENCE

Numéro d'urgence unique (européen) **112**

Pompiers **18**

Police **17**

SAMU **15**

Numéro d'urgence quand difficultés à entendre
ou parler (par SMS / fax) **114**

Numéro de crise unique

Mairie

01

www.ville-limay.fr

Portails interministériels sur les risques

www.gouvernement.fr/risques

Radio : France Info
France Bleu

105.5 FM

107.1FM

Cette plaquette est téléchargeable sur le site Internet de la ville.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Plan Communal
de Sauvegarde (PCS) à la mairie.

Nous restons à votre écoute en cas de besoin complémentaire.



SOYEZ TOUJOURS ATTENTIFS AUX CONSIGNES
DE VIGILANCE ET D'INFORMATION

